

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Foix, le 11 décembre 2020

CTL du 9 décembre 2020

COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

- 1 – procès verbal de la séance du 26 septembre 2019 (pour approbation) ;
- 2 – Nouveau réseau de proximité : SIE départemental et Service de Gestion Comptable de Pamiers (pour avis) ;
- 3 – Nouveaux horaires de la Trésorerie d'Ax ;
- 4 – Questions diverses.

Début de la réunion à 14h30 et fin à 16h30.

FO DGFIP (3 représentants) était présent, la CGT et Solidaires ont boycotté le CTL.

1 - Procès verbal de la séance du 26 septembre 2019 :

FO DGFIP a approuvé le procès verbal.

2- Nouveau réseau de proximité : SIE Départemental et SGC de Pamiers (pour Avis):

FO DGFIP donne un avis négatif, car les suppressions d'emplois sont à la fois la cause et la conséquence du NRP.

La Direction a rencontré les élus de la circonscription de Pamiers et Saverdun qui n'ont pas formulé d'opposition à la création du SGC / CDL. Après les élections les nouveaux élus ont également donné leur accord verbal. La DG demandait à ce que la DDFIP s'assure qu'il n'y avait pas d'opposition au projet.

Concernant Lavelanet, les propositions de la DDFIP n'ont pas été retenues par la DG.

FO DGFIP a demandé une vision pluriannuelle du NRP.

M. Mattoy qui comprend cette demande, explique que compte tenu de son départ, les prévisions sur son calendrier sont à court terme. Il ne peut pas s'engager sur un programme plus long qui ne sera peut-être pas respecté par son successeur.

Concernant Mirepoix, les nouveaux élus sont opposés au projet qui était présenté.

Pour Oust, la fermeture est prématurée due en particulier à la situation de Saint-Girons.

Les élections ont rebattues les cartes, les opérations ont été présentées mais le calendrier est incertain. Le transfert du recouvrement vers les SIP devant avoir lieu avant le 01/01/2022, il ne restera plus de trésorerie mixte à cette date.

SIE Départemental :

M. LOPEZ explique les objectifs du SIE départemental:

- atteindre une taille suffisante dite « critique » d'environ 20 agents, pour mieux gérer les absences, les pics de charge, les conditions de travail et pouvoir assurer la formation des agents au sein du service ;
- offrir un meilleur service aux Usagers avec une continuité du service ;
- organiser un accueil sur rendez-vous sur Pamiers deux après-midi par semaine.

Le traitement des quitus représente environ 80% de l'accueil du SIE. Au 01/01/2021, les quitus pourront être traités en dématérialisé via la BALF du SIE et donc à distance.

Les questions d'assiette et d'étalement de paiement ne représentant que 20% de l'accueil, les deux après-midi prévues devraient être suffisantes. Le contre-appel, avant le rendez-vous, sera pratiqué comme dans les SIP, ce qui limitera également les réceptions.

Les Groupes de Travail ont été organisés dans le but d'ouvrir les débats, de créer une base de dialogue mais le chef de service devra finaliser son organisation.

La DDFIP est prête à apporter son soutien aux services début janvier, notamment afin de créer les nouvelles habilitations. Un EDR a été prévu pour les mois de novembre, décembre et janvier pour faciliter la fusion.

La diminution de la charge de travail, notamment sur ex- SIE de Pamiers (2500 dossiers) ramènera le portefeuille des agents dans la norme nationale.

Pour **FO DGFIP** se sont les agents qui diront si leur charge de travail a diminué.

L'accueil téléphonique sera assuré par roulement, sur l'unique numéro téléphonique de Foix prévu à cet effet.

M DUMONTIER nous a communiqué le volet emploi et indemnitaire : une partie des agents resteront à Pamiers en travail déporté, d'autres ont l'intention de demander du télétravail ou du temps partiel.

FO DGFIP a clairement dit son opposition et son incompréhension à l'embauche d'un contractuel de catégorie C. Ce mode de recrutement a été voulu par la Centrale et la Direction locale. Pour **FO DGFIP** ce recrutement gèlera pour 3 ans le poste et empêchera une mutation au SIE de Foix.

L'affectation d'un cadre B stagiaire au mois d'avril 2021 viendra compléter l'effectif.

Chaque agent bénéficiera d'un bureau, caisson, armoire basse, et lampadaire.

14 armoires hautes seront installées, avec possibilité de demander des armoires supplémentaires.

Le but est de ne pas trop occuper l'espace pour que les agents soient à l'aise.

Compte tenu du télétravail et travail déporté, il ne devrait pas y avoir de problème d'occupation de l'espace, car les 23 agents seront rarement au complet sur le site. Cependant, pour **FO DGFIP** cela pourrait intensifier le travail pour les agents restant sur place.

3 Box avec ventilation sont prévus pour le SIE (1 à partager avec le SPFE).

Pour les archives une benne sera installée sur le parking du CFP de Pamiers la deuxième quinzaine de janvier. Les archives vivantes (dossiers de recouvrement) du SIE seront transférées sur Foix, les autres seront détruites. De la place dans le local d'archives sera ainsi dégagée et permettra d'accueillir les archives de Saverdun. Ces dernières sont peu volumineuses car un tri a déjà été effectué à la trésorerie.

FO DGFIP demande si tous les services de Pamiers pourraient profiter de la benne. La direction explique qu'il faut obtenir un PV de destruction auprès des archives départementales avant toute opération.

SGC DE PAMIERIS :

M. Iches explique l'enjeu, des 2 côtés, de la mise en place du SGC et du CDL pour les collectivités comme pour nous: réingénierie, conseil et comptabilité, gestion...

Pas de changement notable. La direction apportera son support, notion de travail partagé SGC / CDL / DDFIP.

La fermeture de Saverdun est compensé par un buraliste agréé et le marché Banque Postale.

Un EDR est sur Saverdun pour préparer le transfert. Le poste étant bien tenu, il n'y a pas de difficulté.

Le cadre A a accepté la fonction de CDL auprès de la Communauté de Communes des Portes de l'Ariège.

FO DGFIP pose la question de la charge de travail de gestion qui était fait par la cadre A de Saverdun et qui reviendra au SGC de Pamiers?

M. Iches répond que l'emploi de CDL permettra de gagner en efficience et productivité, par son conseil et la signature de partenariats. Les gains sur les taches de gestion compenseront donc la perte du A., un rééquilibrage s'opérera.

Concernant le déménagement, un prestataire s'occupera des armoires pour Foix et des cartons (archives) pour Pamiers. Le reste du mobilier sera laissé à la com-com.

M. Renda intervient pour conseiller l'utilisation d'une plate-forme pour respecter les mesures de sécurité lors des interventions en hauteur, comme pour enlever la signalétique de Saverdun.

M Mattoy précise que le CDL devra avoir un bureau, à terme à la CCPAP. La communauté des communes étant en réorganisation, pour l'instant la CDL utilisera une salle de réunion.

Au SGC de Pamiers, elle utilisera un bureau au 1er étage avec mopieur (ancien SIE).

Concernant le Centre des Finances Publiques de Saverdun, l'agente sera placée en situation de détachement au nouveau SGC de Pamiers en attendant la régularisation de sa position au mois de septembre. Du télétravail est envisagé par l'agente selon la Direction.

Tous les agents de ces restructurations contraints à la mobilité, percevront une PRS (Prime de Restructuration de Service) indexé au nombre de kilomètres entre l'ancienne Affectation administrative et la future.

FO DGFIP a voté contre ce projet, car même avec l'accueil de proximité de « France Service » et le partenariat avec la française des jeux, il est certain que la qualité de Service rendu à l'utilisateur ne pourra jamais être équivalent à celui rendu aujourd'hui par nos services.

3- Changement des horaires d'ouverture du CFP de Ax Les Thermes (pour vote)

Il nous a été ensuite présenté le changement d'horaires de service demandé par les agents de la Trésorerie d'Ax les Thermes.

FO DGFIP s'est abstenu, car la volonté des agents est guidée par des difficultés d'effectifs que la Direction est incapable de combler. **FO DGFIP** revendique des emplois et le maintien d'un service public de qualité.

4- Questions diverses :

- Les 2 ponts naturels pour 2021 : 14 mai et 12 novembre ;
- le licenciement de l'agent Berkani de Saverdun si la personne refuse les reclassements qui lui seront proposés.
- **FO DGFIP** demande comment les tickets restaurant 2021 seront envoyés aux agents de la DDFIP, sachant que nous n'avons toujours pas de services sociaux. La direction annonce qu'une maquette de tickets sera envoyée à chacun à charge pour chaque agent de la compléter et l'imprimer.
- Concernant les cartes appétiz, le correspondant a été saisi.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Fabienne MARTINEZ
Représentante suppléante **FO DGFIP**

Christophe JORGE
Représentant titulaire **FO DGFIP**

Jérôme ROUJAS
Représentant titulaire **FO DGFIP**



BULLETIN D'ADHESION



NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à ----- le -----

(signature)

***66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de
l'impôt sur le revenu***